



AUCUNE CONDITION NE PERMET DE REPRENDRE LUNDI 11 MAI

POUR UNE RENTRÉE SEREINE, SANS RISQUE ET RÉELLEMENT SCOLAIRE !

La décision du président de la République de rouvrir les écoles à partir du 11 mai et les collèges le 18 mai sans que les conditions sanitaires ne soient réunies est irresponsable et semble être menée sans plan précis et même dans la cacophonie entre les membres du gouvernement. Elle pourrait aboutir à la mise en danger de la vie des élèves, de l'ensemble du personnel, des familles et, plus généralement, de toute la population.

Les représentant.es des personnels que nous sommes constatent que le gouvernement et le Ministère de l'Éducation Nationale ne suivent aucune recommandation des professionnel.les de la Santé y compris leur propre conseil scientifique tant sur la question de la date d'ouverture des établissements scolaires que sur celles des tests et des masques. Pire, ils décident sciemment d'aller à l'encontre de ces préconisations puisque nous constatons que la version finalisée du protocole sanitaire ne fait plus état de l'obligation de porter un masque.

À l'instar des 316 maires d'Ile de France qui annoncent leur volonté de ne pas réouvrir les écoles de leur commune, nous dénonçons le calendrier à marche forcée de la préparation de ce déconfinement : le protocole est officiel depuis le 3 mai et l'administration a demandé au 1^{er} degré de rendre copie pour le 6 mai pour une rentrée possible des élèves le 12 mai (avec possibilité de repousser au 14 ce qui reste insuffisant) ! Alors que les personnels continuent de préparer leurs classes, à être disponibles pour les parents et les élèves pour assurer au mieux l'enseignement à distance, il est impossible pour les adjoint.es, les AESH (dont le retour à l'école reste très flou), les ATSEM et encore moins pour les directeurs et directrices d'organiser de façon minutieuse l'organisation demandée et de penser à une pédagogie innovante (sans matériel !). voire coopérative quand les enfants doivent rester à 1m les un.es des autres et ne pas échanger de matériel. Certain.es directeurs ou directrices qui ont réglementairement droit à leur décharge n'en voient plus la couleur !

Il faut du temps pour que les autorités compétentes en matière d'hygiène et sécurité puissent se prononcer afin que le DASEN, responsable de la santé de tous et toutes, puisse prendre la décision d'ouvrir ou pas chaque école et chaque établissement.

Les personnels sont des professionnel.les de l'enseignement, des professionnel.les de l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou de jeunes enfants... pas des inspecteurs ou inspectrices de la santé, de l'hygiène et de la sécurité ! Si nous pouvons apporter de l'aide dans la rédaction du plan d'organisation parce que nous connaissons les élèves, les lieux et pointer ce qui nous paraît relever de l'impossible, pour autant nous n'avons ni les compétences ni même le droit d'entériner la décision de maintenir ou non l'école fermée. Si un directeur, une directrice ou bien un.e chef.fe d'établissement décidait seul.e d'ouvrir il/elle engagerait sa responsabilité mais aussi celle de tous.tes celles et ceux qui

travaillent dans les établissements scolaires. Cette responsabilité incombe bien au DASEN, seul garant de la sécurité et de la santé de ses salarié.es et des élèves.

Notons qu'il resterait tout au plus 28 jours d'école, en divisant les effectifs suivant les préconisations du ministre, chaque enfant aurait donc au mieux 9 jours de classe. Pour justifier son entêtement, le ministre Blanquer se dit préoccupé par le sort des élèves... Si tel est le cas, qu'il rétablisse tous les postes supprimés dans le premier degré, qu'il décide un statut pour les AESH, qu'il dote les municipalités pour pouvoir recruter des ATSEM, qu'il abonde toutes les DGH du second degré, qu'il titularise toutes les précaires et contractuel.le.s, enfin qu'ils rendent aux SEGPA du Tarn les heures qu'elles réclament depuis des mois !

En outre, la séquence médiatique de la visite du Président dans une école, pourtant préparée en amont avec 9 élèves montre en quelques minutes l'impossibilité réelle de respecter le protocole : enfants se touchant, adultes à moins d'un mètre des enfants, touchant les tables, manipulation de livres, Président enlevant son masque, le touchant à de nombreuses reprises, le mettant sous son nez pour pouvoir respirer...

Et encore, les enfants présents lors de cette visite médiatique désastreuse sont déjà assez grands. Comment envisager un seul instant que des enfants de petite ou de moyenne section de maternelle, qui ont 3 ou 4 ans, puissent respecter les préconisations du protocole sanitaire ? Comment envisager que des enfants de cet âge là restent assis à leur place toute la journée, restent à distance de leurs camarades, ne jouent pas, ne regardent pas des livres, ne se blessent pas, ne pleurent pas et n'aient donc pas besoin de réconfort ou de soin ? Comment envisager sérieusement la vie à l'école de ces enfants dans ces conditions ?

Pour notre part, **la réouverture des écoles le 11 et des collèges le 18 nous paraît largement hors de portée sauf à mettre en danger usager.ères et personnels. Dans l'immédiat**, il faut se pencher sur les difficultés de nombreux enfants et de nombreuses familles dans la période actuelle. Nous pourrions envisager que les établissements scolaires et les services sociaux s'adressent en juin aux publics les plus fragiles scolairement mais aussi psychologiquement (tant on sait que la période actuelle met à l'épreuve familles et individus) pour proposer un accompagnement éducatif et psychologique dans des conditions vraiment sécurisées (tests, masques de qualité, groupe de 7 à 8 enfants...) et bien sûr en déconnectant cet accueil de la question du retour à l'emploi des parents.

Les représentant.es des personnels rappellent que, si le Ministre maintenait sa décision d'ouvrir les écoles et les collèges dans les conditions actuelles, nous considérerions le risque de danger grave et imminent et envisagerions la possibilité d'exercer notre droit de retrait voire de nous mettre en grève.

Le ministère a affirmé aux représentant.es des personnels lors du CHSCT Ministériel du 7 mai que les enseignant.es peuvent bénéficier d'ASA pour garder leurs enfants si elles ou ils ne souhaitent pas les faire retourner à l'école dans ces conditions. Nous attendons, M. le DASEN, une communication de votre part envers les collègues allant dans ce sens.

Au lieu d'obliger les personnels à mettre en place un protocole inapplicable, le Ministre devrait se consacrer à la préparation d'une rentrée scolaire 2020-2021 en répondant aux revendications des personnels et en s'appliquant à nous donner tous les moyens et les conditions d'une rentrée de qualité pour la prochaine année scolaire !